



DÉLIBÉRATION N°2017-07-04-13
du Conseil d'Administration de l'Université de Nantes

Séance du 4 juillet 2017

POINT 13 : APPROBATION DE LA MISE EN PLACE AU 1^{ER} SEPTEMBRE 2017 DU NOUVEAU REGIME INDEMNITAIRE TENANT COMPTE DES FONCTIONS, DES SUJETIONS, DE L'EXPERTISE ET DE L'ENGAGEMENT PROFESSIONNEL (RIFSEEP) POUR LES FILIERES ITRF ET BIBLIOTHEQUE – DISPOSITIF TRANSITOIRE

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

- VU** le code de l'Éducation ;
- VU** le décret n°2014-513 du 20 mai 2014 portant création d'un régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel dans la fonction publique de l'État ;
- VU** les statuts de l'Université approuvés par le Conseil d'Administration du 6 juin 2014 et modifiés le 30 janvier 2015 et le 3 juin 2016 ;
- VU** les avis des Comités Techniques d'Établissement des 16 mai et 6 juin 2017 ;

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,

APPROUVE avec 23 voix pour et 8 voix contre, la mise en place de l'Indemnité de Fonctions, de Sujétions et d'Expertise (IFSE) pour les agents des filières ITRF et Bibliothèque, remplaçant les primes et indemnités actuelles, liées aux fonctions et à la manière de servir, sans modification des montants versés aux agents concernés, à compter du 1^{er} septembre 2017.

À Nantes, le 4 juillet 2017

Le Président de l'Université de Nantes

Olivier LABOUX